

# Note

22 septembre 2016 / Hoegen Konstantin

SOCIETE FRANCAISE D'EVALUATION (SFE)

Journée d'étude nationale, le 22 septembre 2016, Paris.

## *Compte rendu de la journée d'étude*

La journée d'étude de la SFE avait pour titre « Le défi de la révolution foudroyante du numérique. Big Data et Open Data, quels enjeux pour l'évaluation ? Quels apports pour la démocratie participative et le développement territorial ? ». Elle s'inscrit dans le prolongement d'un séminaire intitulé « *Des données pour évaluer* », organisé en 2015 avec la Cour des comptes française.

Si les données sont indéniablement issues de constructions sociales et économiques, elles occupent une place importante dans le monde de l'évaluation. La SFE part d'un constat simple, à savoir celui que l'évaluation a besoin des données, qu'elle utilise ces données et qu'elle permet de donner un retour quant aux données utilisées. Le but de cette journée est d'aborder deux enjeux majeurs, celui de l'*open data*, et celui du *Big data*. Le premier concerne le fait de mettre à disposition des bases de données (publiques et privées) gratuitement. Le second fait référence à la disponibilité de grands volumes de données.

1<sup>ère</sup> table ronde : L'ère des datas : un big bang multidimensionnel ?

Romain Tales (Responsable du recensement des données publiques chez Etalab du Secrétariat général à la modernisation de l'action publique), Maryse Carmes (Maître de conférence au Conservatoire national des arts et métiers), Jean-Max Noyer (Philosophe des sciences et des techniques, Professeur des Universités, Réseau Grico ), Animation : Claudy Lebreton (Auteur du rapport « Les territoires numériques de demain », Administrateur de la SFE)

En matière d'*open data*, le Secrétariat général à la modernisation de l'action publique (SGMAP) rappelle que le gouvernement français dispose d'une politique en la matière. Actuellement, environ 19'000 bases de données publiques ont été mises à disposition par le gouvernement (4'000 publications par an) sur son site internet<sup>1</sup>. La grande quantité rend naturellement leur connaissance difficile. Aux Etats-Unis, le phénomène d'*open-data* concerne aussi les entreprises privés qui elles aussi sont quelques fois amenées à mettre leurs données à disposition.

En Suisse, c'est l'Université de Lausanne qui a créé un site permettant de récolter et mettre à disposition des bases de données utilisées notamment dans le monde universitaire<sup>2</sup>. Par ailleurs, les autorités fédérales, cantonales et communales ainsi que les tiers exerçant un mandat étatique ont la possibilité de publier leurs données ouvertes sur le portail [Opendata.Swiss](https://opendata.swiss)<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> [www.data.gouv.fr](http://www.data.gouv.fr)

<sup>2</sup> [www.forsbase.unil.ch](http://www.forsbase.unil.ch)

<sup>3</sup> <https://opendata.swiss/fr/dataset>

Derrière cette mise à disposition des données publiques par le gouvernement français, il y avait l'idée de permettre au citoyen de s'informer et aux collectivités territoriales de pouvoir améliorer leur action grâce à l'analyse de ces données. C'est ce qu'on appelle l'*open government*, c'est à dire tenir le citoyen informer des travaux de l'administration. Ainsi, les ministères concernés sont encouragés à mettre à disposition leurs banques de données. Pour certains ministères cela ne va pas de soi, il y a des réticences à communiquer ses données par peur de se faire critiquer sur la qualité de celles-ci. Mais une fois mis à disposition, les données peuvent être analysées, c'est ce qu'on nomme la *data science*. Cette analyse est plus ou moins complexe, il peut s'agir d'un simple tri croisé Excel, d'une utilisation via la géolocalisation ou encore via la géo sémantique (exemple : nombre de tweet par région). A terme, ces analyses pourraient permettre un monitoring régulier et précis de l'action publique possible via des algorithmes prédictifs. Cela pourrait se traduire par exemple par une meilleure identification des routes accidentogènes via la géolocalisation des accidents de la route, une meilleure implantation des casernes de pompier via la géolocalisation des incendies, ou encore une identification des tranches horaires surchargées à l'hôpital via un algorithme relevant le temps d'attente aux urgences. D'autres utilisations des données est également possible, comme l'analyse chronologique ou topologique des flux.

Toutefois, l'utilisation de ces bases de données n'a qu'un faible pouvoir explicatif. De plus, l'apport démocratique de la mise à disposition des données est discutable compte tenu de la difficile maîtrise et interprétation de ces données.

## 2<sup>ème</sup> table ronde : Des nouvelles possibilités technologiques pour une meilleure évaluation des politiques publiques ?

Vincent Lahuec (Pôle évaluation, Secrétariat Général à la Modernisation de l'Action Public, Service du Premier Ministre), Philippe Mielliet (Directeur général du cabinet Edater), Eric Mulot (Chef du service Prospective et évaluation à la Région Ile de France), Animation : Marthe-Claire Portran (Administratrice de la SFE)

Le premier constat est que ce lien entre les nouvelles possibilités technologiques et une amélioration des politiques publiques n'est pas évident. Plusieurs limites ont été identifiées.

- La qualité voire la disponibilité des données reste souvent problématique. Ceci concerne notamment la mise à jour des données. A cela s'ajoute le fait que les données doivent être systématiquement retravaillées pour être qualifiées de fiable. L'accès à certaines données publiques est aussi problématique. C'est le cas des données de l'Institut national de la statistique et des données économiques (INSEE) ou de celles des fonds européens.
- La maîtrise des données nécessite des ressources et des compétences. Les collectivités publiques sont souvent obligées d'externaliser pour interpréter ses données car il n'y a pas les compétences nécessaires à l'interne. Le coût d'entrée est élevé pour maîtriser les *big data* notamment à cause des algorithmes à créer.
- Les évaluations nécessitent des données spécifiques qui sont rares. Certaines bases de données intéressantes pour des sujets d'évaluation comme le parcours des détenus ou la formation des paysans n'existent tout simplement pas. Par ailleurs, les données doivent souvent être affinées sans quoi elles ne reflètent pas la réalité. C'est le cas de la base de données concernant les « logements disponibles » qui regroupe les logements inoccupés mais tous ne sont pas habitables pour autant.

Cependant, bien utilisées, les nouvelles technologies permettent d'ouvrir de nouveaux horizons à l'évaluation.

- Des outils de pilotage des politiques publiques pour les collectivités publiques voient le jour grâce à l'open data. L'entreprise Edater vend des tableaux de bord « clé en main » aux collectivités publiques<sup>4</sup>. Ces tableaux de bord sont basés sur des indicateurs sélectionnés parmi les données mises à disposition par le gouvernement<sup>5</sup>.
- Les collectivités publiques disposent elles de grandes possibilités en collectant des informations à la fois sur les agents publics, les usagers ou encore sur la qualité des prestations.
- Les données disponibles dans le cadre d'un dispositif public<sup>6</sup> sont toujours extrêmement importantes pour répondre à la question du « comment » lors d'une évaluation. Il ne faut pas non plus hésiter lorsqu'aucune donnée interne n'existe à utiliser des données externes à l'administration. Le SGMAP a été amené à utiliser des données du site de réservation de logements en ligne entre particuliers AIRBNB dans le cadre de l'évaluation d'un dispositif sur le logement.

### 3<sup>ème</sup> table ronde : Utilisation et Interprétation des données dans les évaluations participatives

Florence Durand-Tornare (Déléguée générale « Villes Internet » ), Fiona Ottaviani et Anne Leroy (Economistes, Faculté d'économie de Grenoble), Olivier Merelle (Directeur du cabinet Planète Publique), Animation : Martine Guérin (Consultante formatrice, animatrice du groupe « Evaluation et Utilité Sociale » de la SFE)

Le coût de la formation au numérique représente le principal frein à son utilisation dans les démarches participatives. Toutefois, l'intégration des fonctions offertes par le numérique permet au citoyen d'interagir de plus en plus avec l'administration. C'est le cas des applications qui permettent de mémoriser son chemin en vélo ainsi que de lui donner une note, ou encore de l'application TELLMYCITY<sup>7</sup> qui permet aux citoyens de faire connaître leurs problèmes liés aux services urbains ou de voirie. La participation des citoyens à la vie publique est donc de plus en plus conditionnée à leur accès à internet. L'accès à internet qui pourrait à l'avenir devenir un droit presque fondamental.

#### Conclusion

Si les possibilités liées au *Big data* qui ont été évoquées sont attirantes, elles restent très fortement conditionnées aux ressources dont on dispose. L'évaluation pourrait en tirer un grand bénéfice, reste à savoir quel est le coût à investir pour arriver à un résultat satisfaisant et compréhensible. Il est certain que la politique d'open data du gouvernement facilite l'utilisation de ces données utiles à l'action publique. Enfin, du point de vue du citoyen cette fois, il a la possibilité d'être plus intégré à la vie publique en participant lui-même à l'action publique.

Afin de rendre *l'open data* profitable, une stratégie claire en ce qui concerne la maîtrise des compétences doit être menée, sous peine de voir s'échapper de belles possibilités utilisables pour les évaluations (analyse de flux, géolocalisation...). Ces nouveaux instruments certes encore peu connus et peu utilisés en évaluation offrent pourtant souvent des nouvelles possibilités de mesure ainsi que de nouvelles perspectives en ce qui les sujets évalués. Devant ces constats, la maxime chinoise « l'obscurité est toujours sous la lampe » citée par un participant prend tout son sens.

<sup>4</sup><http://www.edater.fr/offre-conseil-strategique-politiques-publiques-ingenierie-financiere-intelligence-decisionnelle/pilotage-valorisation-donnees>

<sup>5</sup><https://www.data.gouv.fr/fr/reuses/edater-projet-impact-de-la-loi-notre-sur-les-intercommunalites/>

<sup>6</sup> Rares sont les données qui permettent de mesurer une politique publique en entier. On aura plus facilement recours aux données dans le cadre d'un dispositif précis.

<sup>7</sup>[www.tellmycity.com](http://www.tellmycity.com)